



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE

Séance du 5 JUILLET 2022

**Délibération n° 3**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12 - Absents excusés : 3

L'an deux mil vingt et un, le 5 juillet à vingt heures le conseil municipal de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.

**Date de convocation du conseil municipal :** Le 1 er Juillet 2022

**Présents :** Christophe VACHERON – Sandrine MARECHET - Odile PINTURIER — Didier CHAMBON — Jean LESQUIR – Frédéric MILLET – Sylvie DALLERY – Serge LOMBARDIN – Marie-Claire JASSERAND -- Isabelle BRUNEL -Valérie GUILLAUME -Sandrine MARECHET Julien DELHEUR

**Absents excusés :** Elisabeth LAFANECHER (Pouvoir Frédéric MILLET)- Didier MASSACRIER (Pouvoir Jean LESQUIR) -HERVE DUQUESNES (pouvoir Sylvie DALLERY)

**Secrétaire de séance :** Sandrine MARECHET

**Objet :** fond de concours coffret connecté

M. le Maire rappelle au conseil municipal :

Objet : Demande de fonds de concours à Loire Forez agglomération pour l'installation d'une solution connectée d'éclairage automatique au profit de secours hélicoptérés

Monsieur le Maire indique que par délibération n ° 3 du 5/07/2022, le Conseil municipal a donné son accord pour l'installation d'un système d'éclairage automatique connecté pour faciliter l'atterrissage de nuit des secours hélicoptérés, sur le terrain ( le stade de foot ) communal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5 VI ;

Monsieur le Maire précise que cette opération peut bénéficier d'un fonds de concours attribué par Loire Forez agglomération à la hauteur de 50% de l'investissement (achat et installation du boîtier connecté) avec un plafond ne pouvant excéder 1 375 € HT, ainsi que d'un financement complémentaire sur l'enveloppe de solidarité du Département.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents / par 15 voix pour, 0 abstentions:

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter Loire Forez agglomération pour l'attribution d'un fonds de concours à la hauteur de 50% ne pouvant pas excéder 1 3 75 € HT concernant l'achat et l'installation de la solution connectée au profit des moyens de secours hélicoptés.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A Saint Georges Haute Ville

*Ont signé, au registre*

Le Maire, Frédéric Millet,

La secrétaire, Sandrine Maréchet

*Le maire atteste que la présente délibération sera  
Publiée et mise en ligne à compter du 13/07/2022*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20220705-delib3-cm72022-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 23/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation